

"Revoilà la Wehrmacht !" dans Démocratie nouvelle (Décembre 1953)

Légende: En décembre 1953, Petit, général français en retraite, dénonce dans les colonnes de la revue communiste Démocratie nouvelle les dangers de l'intégration de troupes allemandes au sein d'une Communauté européenne de défense (CED).

Source: Démocratie nouvelle. Revue mensuelle de politique mondiale. dir. de publ. Duclos, Jacques ; Réd. Chef Berlioz, Joanny. Numéro spécial-Décembre 1953, n° 12; 7e année. Paris: Démocratie nouvelle. "Revoilà la Wehrmacht !", auteur:Général Petit , p. 29-34.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"revoila_la_wehrmacht_"_dans_democratie_nouvelle_decembre_1953-fr-1d10b9a7-e84a-4555-a8d7-e33ac5180c20.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Revoilà la Wehrmacht !

par le général Petit (en retraite), sénateur de la Seine.

La convention de Bonn sur les relations entre les trois puissances (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne) et la République fédérale allemande, et le traité de Paris instituant la Communauté européenne de défense (signé par la France, l'Italie, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne de l'ouest) donnent à cette dernière le droit et les moyens de reconstituer la Wehrmacht.

La convention de Bonn stipule en effet à l'article 1^{er} § 1 que la République fédérale a pleine autorité sur ses affaires intérieures et extérieures et, au paragr. 2 du même article, que les trois puissances abrogent le statut d'occupation et abolissent la Haute Commission alliée, tandis que d'après l'article 4 (§ 4) « la République fédérale participera à la Communauté européenne de défense en vue de contribuer à la défense du monde libre ».

Le traité de Paris précise que l'intégration des éléments humains et matériels des forces des quatre pays se fera au sein d'une organisation européenne supranationale ;

que la force commune sera constituée sans discrimination entre les Etats participants, c'est-à-dire sur le pied d'égalité ;

que la Communauté comportera des institutions communes, des forces armées communes et un budget commun ;

qu'elle veillera à ce que les intérêts propres des Etats membres soient pris en considération dans toute la mesure compatible avec les intérêts essentiels de la C.E.D., ce qui signifie clairement que la C.E.D. servira d'abord ses propres intérêts sans tenir compte des intérêts des Etats membres et que ce n'est qu'ensuite que ceux-ci pourront être pris en considération.

C'est sur ces bases générales que l'Allemagne de l'ouest entend édifier une nouvelle Wehrmacht.

« Ils finiront maréchaux »

Il est hors de doute que les gouvernements signataires des accords de Bonn et de Paris veulent faire croire aux peuples de France, d'Italie, du Bénélux et de l'Allemagne de l'ouest que le gouvernement de Bonn sera tenu de respecter les clauses du traité de Paris et que les 12 divisions de l'armée européenne qui seraient composées d'Allemands ne pourront pas devenir des divisions purement allemandes, noyau à partir duquel se reconstituerait une puissante Wehrmacht.

Mais les Français, pas plus que les citoyens des autres pays intéressés, ne croient à ces affirmations. Notre peuple, qui a lourdement souffert de trois invasions allemandes en 70 ans, ne se laisse pas leurrer. Il sait que les engagements internationaux ne sont que des chiffons de papier pour un gouvernement allemand nationaliste non dénazifié épris de revanche et de reconquête, et que la Wehrmacht sera reconstituée au mépris de tous les engagements comme Hitler, contrairement aux traités en vigueur à l'époque, reconstitua l'armée allemande qui fut l'instrument des agressions hitlériennes de 1939 et de 1941 et du déclenchement de la deuxième guerre mondiale.

Ils en sont fermement convaincus depuis le succès du chancelier Adenauer aux élections du 6 septembre dernier, succès qui est en même temps la victoire des éléments militaristes, nationalistes et fascistes qui ont conservé le culte de la force, le culte de l'homme fort que leur avait inculqué Hitler.

La situation du gouvernement du chancelier Adenauer est, en 1953, après la deuxième guerre mondiale, comparable, sans toutefois être identique, à celle du gouvernement de Hitler vers 1934, après la première guerre mondiale, et l'on peut être convaincu que M. Adenauer reconstituerait la Wehrmacht en partant des 12 divisions de la C.E.D., comme Hitler reconstitua son armée en partant des 100.000 hommes autorisés.

Cette conviction est d'ailleurs partagée par tous les gens sensés, quel que soit leur pays ; c'est ainsi que le *Daily Express* a reflété d'une manière imagée l'opinion du peuple britannique en déclarant : « *On propose de donner des armes à l'Allemagne et de lui enlever la possibilité de s'en servir à son gré. Proposition absurde. Il serait stupide de croire que l'on pourra longtemps imposer aux Allemands une position subordonnée. Ils peuvent commencer comme sous-officiers de l'armée européenne. Ils finiront comme maréchaux de cette armée.* »

Pas d'obstacles réels

Mais, en pratique, comment l'Allemagne de l'ouest peut-elle reconstituer sa Wehrmacht ?

A ce sujet il est nécessaire de rappeler que la puissance et l'efficacité d'une armée nationale dépendent de trois facteurs essentiels :

- Nombre des effectifs instruits (troupe et cadres) ;
- Puissance de l'industrie nationale ;
- Moral des troupes et du peuple.

Notons tout de suite que des entraves paraissent être dressées devant l'Allemagne de l'ouest en ce qui concerne la pleine remilitarisation ; ce sont les clauses des accords de Bonn et du traité de Paris et l'occupation de fait par les troupes alliées qui continue en vertu de l'article 1^{er} des accords de Bonn. Mais ce ne sont là que des obstacles insignifiants, plus apparents que réels, compte tenu du climat général et de l'état d'esprit créé par les promoteurs et les partisans de la nouvelle Wehrmacht.

Dans ce milieu, le personnage dominant est M. Adenauer. Il a fait ses études à l'Université de Bonn tout comme M. Robert Schuman et est comme lui démocrate chrétien, orienté vers un nouveau Saint Empire Romain Germanique. Il est apparenté à l'ancien Haut commissaire des Etats-Unis, M. Mac Cloy et il a su imposer son amitié aux gouvernants des Etats-Unis qui voient en l'Allemagne de l'ouest le partenaire le plus sûr, le plus puissant et le plus résolu de la C.E.D. ; le plus sûr parce qu'ils le croient soumis à leur autorité, le plus puissant parce qu'il dispose d'une population de 50 millions d'habitants et d'une grande puissance industrielle dont ils facilitent le développement rapide ; le plus résolu parce qu'il tient à retrouver ses frontières de 1937 ou même de 1939 puisque M. Oberländer a réclamé à la radio de Munich, il y a quelques jours, « la solution du problème des Allemands des Sudètes dans l'esprit du traité de Munich ».

La position de M. Adenauer est donc très forte vis-à-vis des Etats-Unis et par voie de conséquence vis-à-vis de la France et des autres pays de la C.E.D. ; il sait l'utiliser, et même en abuser, tant pour les affaires intérieures que pour les affaires extérieures de son pays.

Dans son entourage immédiat, il compte 4 ministres nazis ; dans le département des Affaires étrangères 85 % des hauts fonctionnaires sont des anciens nazis. Sa future Wehrmacht sera nécessairement commandée, encadrée et instruite par d'anciens généraux, officiers et sous-officiers de Hitler dont bon nombre étaient nazis ou S.S. Les organisations d'anciens militaires telles que la *Bruderschaft*, le *Casque d'acier*, l'*Association des S.S.* sont puissantes, dirigées par des généraux jouissant d'une forte autorité ; animées par leur désir de revanche, de reconquête et de domination elles déploient une très grande activité.

Parmi les 12 millions d'électeurs qui ont voté pour M. Adenauer le 6 septembre, les uns, pacifiques abusés, ont voté pour le chancelier bon Allemand, bon grand-père qui doit réaliser la réunification pacifique de l'Allemagne et la récupération des territoires de l'est par des voies pacifiques ; les autres sont ceux qui, voulant obtenir les mêmes résultats par l'emploi de la force, sont des partisans résolus de la reconstitution de la Wehrmacht.

Tous suivront ou pousseront le chancelier dans la voie de l'édification d'une nouvelle Wehrmacht, instrument de la prépondérance de l'Allemagne de Bonn dans l'Europe de la C.E.D. en attendant la réalisation de l'Europe de Hitler.

Ce que peuvent valoir, face à ces volontés, les barrières de papier des traités, le Dr. Tschirner, ancien officier de la Wehrmacht, l'exprimait clairement dans *Der Spiegel* : « Qu'il y ait un haut commandement atlantique ou non, 12 divisions allemandes, avec une aviation tactique, *permettront au gouvernement allemand de faire valoir sa propre interprétation des traités* ». L'existence du haut commandement atlantique, pourrions-nous ajouter, y aiderait plutôt.

Préparatifs allemands

Déjà les partisans de la reconstitution de la puissance militaire allemande voient une partie de leurs désirs en voie de réalisation par la mise sur pied de formations paramilitaires, copiées sur celles de Hitler et que ne connaîtraient pas les clauses du traité de Paris ; celui-ci en effet stipule en son article 11 que « *des forces de police et de gendarmerie, exclusivement réservées au maintien de l'ordre intérieur, peuvent être recrutées et entretenues au sein des Etats membres* » et que « *le caractère national de ces forces n'est pas affecté par le présent traité* ».

Parmi les formations militaires connues, et qui ne seraient pas visées par le traité de Paris, citons :

- Les forces de police proprement dites encadrées et instruites par des anciens officiers et sous-officiers de Hitler ;
- Les forces de la *Grenzschutz* (garde-frontières) qui comptent actuellement au moins 30.000 hommes mais qui doivent être renforcées, comme l'indique l'annonce d'un nouveau recrutement de jeunes gens de 18 à 22 ans, signalée le 20 octobre par le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*.

Ces forces, cela va de soi, sont appelées, en cas de conflit, à combattre dans les rangs de la Wehrmacht et reçoivent en conséquence une formation militaire.

- Une milice de 120.000 hommes non encore mise sur pied qui porterait le nom de « service d'aide technique » (« *Technisches Hilfswerk* ») qui serait l'analogue du *Technische Nothilfe* organisé par Hitler. Cette milice « technique » serait le complément soi-disant indispensable de la nouvelle Wehrmacht de 500.000 hommes prévue, d'après les révélations du *Nord West Spiegel*, dans les plans de M. Adenauer et de son ministre de la Sécurité, M. Theodor Blank. Les membres de cette nouvelle milice doivent recevoir une instruction militaire portant notamment sur la guerre atomique et bactériologique ainsi que sur l'emploi des gaz.

Ensuite, par application du traité de Paris, l'Allemagne de l'ouest se verrait confier la charge de constituer douze divisions. Mais sa participation à l'armée européenne ne se limiterait pas à la fourniture de ces douze unités ; au-dessus des divisions il y aura des corps d'armée, des armées et des groupes d'armées dont les commandements et les états-majors seront « intégrés », conformément aux prescriptions du traité. Nous verrons donc les hauts commandements confiés pour un tiers environ à des officiers généraux allemands, si l'on tient à respecter le rapport qui existe entre le nombre des divisions fournies par l'Allemagne de Bonn et le total des divisions de la C.E.D. ; mais ce chiffre sera beaucoup plus élevé si l'on respecte le principe même de l'intégration qui ne connaît pas les nationalités d'origine et si l'on ne tient compte que de la compétence et de l'expérience acquise au cours de la deuxième guerre mondiale.

Les mêmes considérations seront valables pour les officiers des états-majors « intégrés » des hauts commandements où les Allemands, à coup sûr, ne se contenteront pas des places subalternes et ne manqueront pas d'être nombreux et de s'imposer.

Mais il convient, à ce point, de ne pas oublier que le *Deutschland Sender* a récemment révélé l'existence d'un accord secret germano-américain d'après lequel la Wehrmacht comprendrait, outre les 12 divisions déjà prévues (6 divisions d'infanterie et 6 divisions blindées), 12 autres divisions de réserve. En fait les 500.000 hommes prévus pour l'armée allemande de Bonn peuvent alimenter les 24 divisions pour lesquelles M. Theodor Blank se propose de recruter 102.000 officiers et sous-officiers de carrière.

Faut-il ajouter que des batteries atomiques fournies par les Etats-Unis sont déjà installées en Allemagne ?

En ce qui concerne la Marine on envisage à Bonn de créer une flotte de guerre qui, avec les navires restitués par le gouvernement des Etats-Unis, comprendrait 100 unités servies par 40.000 hommes et dont les bases principales seraient Kiel, Brême et Wilhelmshafen ; selon le *Hamburger Abendblatt* le nombre total d'unités devrait être conforme « au niveau de la puissance industrielle de la République fédérale ».

Quant à l'armée de l'Air, selon le journal danois *Nationaltidende*, le projet de M. Theodor Blank lui attribuerait 20 escadrilles ou groupes de 50 à 75 avions chacun ; au total 1.400 avions.

Ainsi l'Allemagne de l'ouest disposerait initialement d'une armée de 12 ou 24 divisions, de 100 unités navales et de 1.400 avions et en outre de formations paramilitaires d'environ 250.000 hommes ayant reçu une instruction militaire.

Vers la remilitarisation totale

L'armée allemande proprement dite ne tarderait pas à dominer les forces de la C.E.D. pour deux raisons essentielles : d'abord parce que ses généraux et ses officiers d'état-major des hauts commandements auraient la place prépondérante qui correspond à la compétence qui leur est attribuée par le commandement suprême de l'O.T.A.N. et par le gouvernement des Etats-Unis, pour qui l'armée allemande est considérée comme l'élément le plus sûr, le plus puissant et le plus résolu des forces de la C.E.D. ; ensuite parce que, favorisée par les Etats-Unis, elle disposerait du matériel d'armement le plus puissant, y compris des batteries d'artillerie atomique.

Ainsi, dans le cadre du traité, l'Allemagne de l'ouest aurait déjà la prépondérance dans l'Europe de la C.E.D. Mais étant donné les objectifs de reconquête et de domination que se sont assignés les généraux et les nombreuses organisations de l'Allemagne de Bonn peut-on imaginer qu'elle en resterait là ? Certainement pas, parce que la situation militaire qu'elle aurait acquise par l'application du traité de Paris et l'appui des Etats-Unis lui permettrait de continuer son effort de reconstitution complète de la Wehrmacht.

Elle pourrait procéder soit clandestinement, soit ouvertement. Elle pourrait le faire ouvertement, répudiant ainsi le traité de Paris, parce qu'aucune puissance n'oserait et ne pourrait alors s'y opposer. En tout cas rien ne pourrait l'empêcher d'opérer clandestinement parce qu'elle pourrait méconnaître ou violer tout à fait impunément les clauses du traité de Paris qui semblent s'opposer à cette remilitarisation totale.

En ce qui concerne les effectifs, il est clair que les services de l'état-civil ont pu fournir aux organismes militaires compétents les éléments nécessaires pour le recensement de 6 à 7 millions d'hommes mobilisables. L'instruction des contingents rapidement renouvelés pourrait se faire par des méthodes accélérées dans les conditions qu'adopta Hitler, dans le sein des forces paramilitaires qui sont hors de tout contrôle. Il en serait ainsi pour la formation des jeunes cadres.

Quant au matériel de guerre, une partie serait fournie par les usines de fabrication d'armement qui fonctionnent dès maintenant en Allemagne occidentale, ainsi que l'atteste l'exposition du matériel d'armement qui s'est ouverte à Bonn à la fin du mois de septembre et où l'on pouvait voir des rampes de lancement de V2. L'autre partie serait fournie par d'autres usines de fabrication d'armement dont la production prohibée serait camouflée – les industriels allemands ont une vieille expérience de ces camouflages - ; en outre il est évident qu'ils sauront prendre leurs dispositions pour que d'éventuels contrôles soient effectués avec une rigueur éclairée, accompagnée d'une efficace complaisance.

On peut donc être assuré que l'Allemagne de Bonn sera progressivement dotée du matériel correspondant au nombre des unités qu'elle pourra mettre sur pied. (A titre d'indication, l'Allemagne occidentale, avec ses 50 millions d'habitants, pourrait mobiliser normalement une centaine de divisions du type 1939.)

Enfin pour le moral sur la base du « *Deutschland über alles* », il ne se présentera aucune difficulté ; les

jeunes soldats seront éduqués par les soins des cadres supérieurs, anciens officiers de Hitler ou par des jeunes instructeurs formés par ces mêmes officiers hitlériens.

Le geste à faire

Il est d'ailleurs évident que le jour où cette Allemagne de la C.E.D. disposera de la force militaire jugée suffisante, elle pourra faire connaître à ses partenaires ainsi qu'aux occupants sa décision de se retirer de cette communauté et de se réarmer à sa guise.

Elle a pour elle l'exemple que lui a donné Hitler ; il est à présumer qu'elle le suivra sans hésitation en l'adaptant aux circonstances et en y apportant les variantes jugées nécessaires.

En définitive, si les accords de Bonn et le traité de Paris étaient ratifiés, rien ne pourrait empêcher l'Allemagne de Bonn de procéder à la reconstitution complète de la Wehrmacht.

Il n'existe qu'un moyen de s'y opposer ; c'est le rejet de la ratification des accords et du traité par le parlement, sous la pression de l'opinion publique éclairée. La non-ratification aurait comme corollaire pour un gouvernement vraiment français d'exiger des deux autres occupants de l'Allemagne de Bonn l'interdiction dans leurs zones de toute mesure préparatoire à une remilitarisation et de toute création de formation paramilitaire.

Ce geste de bon sens, cet acte de véritable défense de nos intérêts nationaux anéantirait la grossière supercherie du danger soviétique et surtout couperait court aux tentatives de reconduction de la Wehrmacht, c'est-à-dire à la renaissance du véritable danger. Il bouleverserait peut-être les habitudes politiques de domination ou de subordination qu'ont adoptées inconsidérément certains gouvernements. Dans un climat nouveau d'indépendance nationale la voie serait ouverte à la négociation sur un pied d'égalité pour la solution des différends internationaux, pour le désarmement et pour des relations fraternelles entre les peuples.